

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 17 novembre 2025 à 19 h 30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Luc Chrétien, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et M. Jérôme Tardif, directeur des communications et directeur des loisirs et de la culture par intérim, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;

- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

7. ACCEPTATION DES COMPTES

7.1 comptes du mois;

8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

8.1 ouverture de soumission - Fourniture et installation d'un système de climatisation au carrefour intermodal

8.2 ouverture de soumissions - Déneigement du stationnement et des accès du carrefour intermodal 2025-2028

8.3 ouverture de soumission – Déboisement de l'emprise – Mise en place d'une ligne électrique – Lien routier entre la montée de Sandy-Beach et le boulevard de York Sud

8.4 ouverture de soumissions - Étude de condition de réfection et d'amélioration de la promenade Jacques-Cartier

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 demande de fermeture de rue - Défilé du Père Noël 2025

9.3.2 reconnaissance de l'organisme Groupement des artistes en arts visuels de la Gaspésie

9.3.3 dépôt d'une demande de financement au programme Québécois de lutte contre la criminalité - AXE 2

9.3.4 informatisation des bibliothèques de l'Anse-à-Valleau et de Petit-Cap

9.3.5 appel de proposition - Achat de modules pour l'aire de jeux de Saint-Majorique

9.4 Travaux publics

9.4.1 mandat pour services professionnels en architecture pour la réfection de la toiture et l'isolation de la salle Elphège-Huet

9.4.2 demande de prix - Fourniture de quatre (4) unités de gradin pour le terrain sportif de St-Majorique

9.5 Services administratifs

9.5.1 approbation du règlement d'emprunt numéro RITMRG-2-2025 de la régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie

9.5.2 aide financière aux organismes

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 paiement de la facture finale- Évaluateur - Expropriation lien routier - 236, montée de Sandy-Beach}

9.6.2 maire suppléant et substitut du maire

9.6.3 offre de règlement hors tribunal - Expropriation - SAI-Q-273763-2403 – Servitude d'aqueduc et d'égout - Lot 3 619 214 partie, cadastre du Québec - 3, rue Dunn

9.6.4 modification de la résolution 23-12-010 - Vente d'une parcelle de route désaffectée - Lot 6 534 391 partie, cadastre du Québec, en 2 parts égales - Madame Lise Proulx pour une moitié et monsieur Léonard Diotte pour l'autre moitié

9.6.5 entente de service 2025 - Ville de Gaspé et Télé-Gaspé

9.6.6 contrat avec Radio Gaspésie - 2026-2027

9.7 Direction générale

9.7.1 nomination de représentant de la Ville de Gaspé au sein de divers comités de la Ville

9.7.2 demande de décret d'autorisation – Modification à l'entente intergouvernementale – Accord de contribution - Patrimoine canadien – Fonds du Canada pour les espaces culturels – Rénovation du système de ventilation de la salle de spectacle de Gaspé

9.7.3 demande d'aide financière – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 3 entretien de la route verte et de ses embranchements

9.7.4 programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 3 (2025-2026) - Entretien de la route verte et de ses embranchements

9.7.5 paiement de la demande de paiement #1 – Construction de la nouvelle station de pompage SP-24

- 9.7.6 acquisition du lot 6 568 428, cadastre du Québec
- 9.7.7 dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur - 2025
- 9.7.8 report du délai de remboursement - Aide financière remboursable – Comité Centre Artistique de Cap-aux-Os
- 9.7.9 avenant 2 – Construction de la nouvelle station de pompage SP-24
- 9.7.10 aide financière à Gaspé, Berceau du Canada - Désinstallation des quais et de la passerelle
- 9.7.11 exercice du droit de préemption - Immeubles sur les boulevards de York Sud et de York Ouest - Lots 4 055 453 et 5 789 447, cadastre du Québec
- 9.7.12 appui au modèle développé par le GMF de Gaspé
- 9.7.13 paiement de factures – Achat d'ameublement pour la salle de spectacles
- 9.7.14 proposition d'entente propriétaire du 226, montée de Sandy-Beach - Implantation d'une ligne d'alimentation électrique - Lien routier

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 attribution à l'interne du poste annuel de journalier
- 9.8.2 période d'essai du titulaire au poste de directeur des communications
- 9.8.3 attribution à l'interne du poste annuel de préposé d'aréna-journalier
- 9.8.4 prolongation des postes saisonniers de charpentiers-menuisiers
- 9.8.5 fin du lien d'emploi de pompiers inactifs
- 9.8.6 embauche de pompiers volontaires et mouvements de personnel
- 9.8.7 remplacement au poste d'assistant-inspecteur en environnement et en bâtiments et désignation pour l'application des règlements applicables
- 9.8.8 fin d'emploi d'une personne salariée durant la période d'essai

- 9.8.9 embauche au poste de remplacement temporaire de commis-perception et secrétaire-réceptionniste
- 9.8.10 embauche au poste de remplacement temporaire de commis-perception et secrétaire-réceptionniste à temps partiel du 6 octobre 2025 au 28 novembre 2025
- 9.8.11 embauche au poste de remplacement temporaire d'adjointe de direction
- 9.8.12 progression salariale du personnel-cadre

9.9 Projets majeurs

- 9.9.1 demande de prix - Analyse d'eau brute de la rivière de l'Anse-au-Griffon - Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'Anse-au-Griffon
- 9.9.2 avenant 1 - Réfection des terrains de tennis de Gaspé

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1470-22 et ses amendements

12. RAPPORT DES COMITÉS

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE



Isabelle Vézina,
Greffière

RÉS. 25-11-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE suite à la lecture de l'ordre du jour, le point 9.7.11 exercice du droit de préemption – Immeubles sur les boulevards de York Sud

et de York Ouest – Lots 4 055 453 et 5 789 447, cadastre du Québec, a été rayé de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 25-11-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 1er octobre 2025, résolutions 25-10-001 à 25-10-051 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

Ce soir marque le début réel du mandat de la mouture 2025-2029 du nouveau conseil municipal.

Ce sera tout un mandat, avec tout ce qu'on a sur la planche, j'y reviendrai.

Merci de suivre nos travaux de la maison grâce à Télé-Gaspé, ou ici en salle.

Je tiens d'abord à réitérer mes félicitations aux 4 conseillers/ère reconduits dans leurs fonctions pour un 2e mandat, et à accueillir les 2 nouveaux venus à cette table, Luc Chrétien et Walter-Olivier Rottman-Aubé.

Dans la foulée, je tiens à saluer et à remercier les conseillers sortants Jean-Michel Noël et Ghislain Smith. Jean-Michel aura été parmi nous pendant 4 ans et aura apporté sa couleur à nos délibérations et décisions. Il a fait le choix de ne pas se représenter, mais c'était un excellent conseiller. De son côté, Ghislain aura été à cette table pendant 16 belles années. Il a été défait lors du scrutin du 2 novembre. Ghislain aura été notre sagesse collective, un conseiller très engagé, disponible et dévoué; il remplissait son rôle presque à temps plein. Il me secondait sur différentes tribunes, comme au Conseil de la MRC, au CA de Destination Gaspé ou à celui des Matières résiduelles. Encore un grand merci pour ces 16 années Ghislain. Je te salue encore une fois.

BILAN DES RENCONTRES

Avant d'aller plus loin, voici donc mon bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 6 semaines et demie, du 1er octobre au 17 novembre inclusivement :

- Avec celle de ce soir, j'aurai participé à 2 séances du Conseil municipal, en plus de 6 rencontres individuelles avec les 6 conseillers élus, 2 rencontres de débriefing avec l'ex-conseiller Smith ainsi que notre cérémonie officielle d'assermentation;
- De plus, j'ai eu 1 conseil de maires de la MRC et 2 rencontres avec les 2 nouveaux maires de notre MRC, sans parler des autres téléphones avec les maires et le DG; j'en profite par ailleurs pour saluer Marcel Mainville et Délisca Ritchie-Roussy, mes ex-collègues qui ont largement contribué ces

dernières années à notre table de la MRC; particulièrement Délisca qui a été sur ces instances pendant plus de 20 ans, salutations et merci;

- Au niveau régional, j'ai participé à :
 - 1 CA de la Régie des matières résiduelles;
 - 1 Table des préfets;
 - 3 séances de travail internes de la RÉGIM; et
 - 1 CA de l'Alliance de l'Énergie de l'Est;
- Du côté de l'UMQ, j'ai eu des discussions internes, mais nous n'avons eu aucune instance officielle depuis octobre avec la période électorale et la reconstitution des instances après les élections;
- Outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs discussions internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
- À cela s'ajoutent quelques rencontres politiques, notamment :
 - J'ai donné une conférence virtuelle avec les élus de l'Union des Municipalités du Nouveau-Brunswick à propos de la gouvernance de nos structures locales, supra-locales et régionales au Québec, notamment notre fonctionnement en Gaspésie;
 - Nous avons eu la visite du nouveau ministre du MAPAQ, Donald Martel, avec qui j'ai passé près d'une heure; nous avons échangé sur les mouvances du secteur des pêches, mais aussi sur les infrastructures du parc industriel de Rivière-au-Renard qui appartient au MAPAQ et qui est géré par la Ville;
 - Nous avons aussi eu la visite de la Ministre fédérale des Affaires autochtones, Mandy Gull-Masty, venue faire une annonce de 1,1M\$ au Chantier naval Forillon pour la réfection de la rampe à bateaux, pierre angulaire des activités du chantier;
 - J'ai aussi eu une rencontre de travail commune avec le nouveau préfet de la Haute-Gaspésie et le député Sainte-Croix relativement au sentier de motoneige et à la passerelle de la Rivière Madeleine, où une solution probante est imminente;
 - Sans parler de très nombreux appels et textos avec des collègues maires des 4 coins du Québec;
 - Politiquement, j'ajoute aussi les discussions avec Régis Labeaume sur les optiques de changements requis dans le monde municipal, notamment les questions de regroupements de services ou de regroupements municipaux, un sujet tabou, mais que Régis aborde sincèrement dans un documentaire et un balado auxquels j'ai contribué;
 - Voilà pour la sphère politique.
- À tout cela s'ajoutent 8 autres rencontres avec des organismes et entreprises durant cette période, notamment dans le secteur des pêches, dans le secteur de la santé ou encore avec Investissement Québec international pour mettre de l'avant nos grands axes économiques;
- Du côté des autres événements locaux, j'ai participé à près d'une dizaine durant le mois et demi, à savoir :
 - Une visite au Manoir St-Augustin pour rencontrer nos aînés dans le cadre de la Journée internationale des aînés;
 - Le lancement du dernier navire de sauvetage de la Garde Côtière Canadienne conçu et livré par l'équipe du Chantier naval Forillon;
 - Avec le conseiller Keays, l'inauguration de l'immeuble de 12 logements pour personnes autistes Demeure-Toi au centre-ville;
 - Avec le conseiller Chrétien, le lancement de la saison 2025-26 de nos Corsaires de Forillon;
 - Avec les conseillers Côté et Keays, à la Soirée d'accueil des nouveaux arrivants organisée par le Carrefour Jeunesse-Emploi et le SANA;
 - Avec les 2 mêmes conseillers, aux cérémonies du Jour du Souvenir, lors desquelles j'ai déposé une couronne au nom de notre Ville;

- Au Rendez-vous RH de la MRC et de ses partenaires, où était aussi la conseillère Giroux-Bossé; et
- Au 10e anniversaire du Pôle d'économie sociale de la Gaspésie et des Îles, où était également le conseiller Rottman-Aubé;

Enfin, pour compléter mon bilan du mois, j'ai dénombré 32 entrevues médias durant cette période.

Ça conclut mon bilan des activités des 6 dernières semaines et demie.

DÉBUT DE MANDAT

Quelques dossiers de fond, maintenant.

D'abord, en ce début de mandat, je le disais, j'ai rencontré individuellement chacun des conseillers/ère. En plus des règles obligatoires en éthique et déontologie, nous avons convenu de nos façons de faire : l'harmonie, le respect, les prises de décisions le plus possible par consensus en tirant le meilleur de chacun/e, etc. Je suis persuadé qu'ensemble, nous saurons œuvrer pour le bien commun.

Nos priorités absolues sur 4 ans se trouvent dans la planification stratégique bâtie avec le peuple, par le peuple, pour le peuple. Autant sur l'entretien des infrastructures que sur la participation citoyenne ou sur les axes économiques : le plan de base y est.

À très court terme, la priorité est de travailler sur notre budget 2026, qu'on voulait adopter le 15 décembre prochain, mais on se donne 1 semaine supplémentaire pour l'adoption, alors on va devoir multiplier les séances de travail, mais on va y arriver.

On a aussi beaucoup de travail et d'enjeux à travailler, alors on ne chômera pas d'ici aux Fêtes, je vous le garantis!

MONT-BECHERVAISE

Parlant d'enjeux, il y a un bon qui vient de nous arriver au Mont-Bechervaise, la veille de la saison hivernale.

Je n'entrerais pas dans les détails, mais il y a des enjeux majeurs actuellement au sein de l'organisme gestionnaire du centre de ski.

Sachez qu'il s'agit d'une grande priorité pour nous à court terme, voire de manière urgente, d'accompagner l'organisme pour que nous puissions avoir une saison de ski digne de ce nom et que nous allons réfléchir à des propositions sur le moyen et le long terme, tout en nous assurant de régler l'urgence de la situation.

Dans le moyen terme, l'implantation de canons à neige demeure dans les cartons, considérant les hivers de moins en moins neigeux que nous connaissons et considérant la popularité des sports de glisse.

Dossier à suivre à très court terme.

ÉCONOMIE

Dans la sphère économique, les signaux sont beaucoup au vert dans la plupart de nos créneaux, malgré certaines turbulences.

Dans l'industrie navale, on a le vent en poupe. Notre positionnement comme Ville et comme MRC porte ses fruits. Nous aurons une bonne délégation au congrès de Naval Québec au début-décembre. Bref, c'est un créneau d'avenir et on compte bien aller chercher notre part dans les investissements fédéraux de la Stratégie navale du Canada.

Dans les pêches, il a beaucoup de mouvances, mais ça va bien mieux qu'appréhendé. La crevette revient plus vite que prévu. Le homard est très

abondant, notamment au Nord de la Péninsule. La sébaste gagne du terrain sur les marchés. Le turbot est encore le grand absent. Mais globalement, l'industrie a évité le pire.

En énergie, je suis heureux de voir ce secteur dans les priorités nationales du Premier ministre. Mais nous devons en tirer profit ici avec notre expertise et notre filière manufacturière. Je me répète, mais je suis vraiment tanné de voir des pales chinoises nous passer au visage pour les parcs éoliens de la Côte-Nord et du Lac-St-Jean, pendant que les nôtres s'en vont au Sud. Il y a un non-sens là-dedans, autant d'un point de vue environnemental qu'économique.

En tourisme, on a encore eu une excellente saison et notre lancée se poursuivra, j'en suis persuadé. La Gaspésie est belle et toujours populaire.

Dans toutes les sphères économiques, l'enjeu des transports demeure toujours préoccupant, car notre distance des marchés ou des clients nuit à notre compétitivité. Autant dans l'aérien que le maritime, le routier ou le ferroviaire, il ne faut pas lâcher le morceau.

Autres éléments sous-jacents à l'économie : le logement et les garderies. Pour les logements, il s'en construit encore et encore. Les 86 unités abordables à Sandy Beach sont en début de construction; le contrat est accordé et on fera la 1re pelletée de terre officielle sous peu. Il y a aussi le grand développement du Faubourg du Ruisseau qui est très avancé, une nouvelle phase pour Han-Logements est en élaboration, et j'en passe. Pour les garderies, 100 nouvelles places sont en construction juste à côté du IGA et pourront être prêtes pour 2026.

Voilà pour l'économie.

RACISME

Quelques autres points en rafale avant de conclure.

Ces derniers temps, sur les réseaux sociaux, j'ai lu des commentaires rétrogrades, voire racistes, qui ne reflètent pas le caractère accueillant des Gaspésiens.

En guise de rappel, au fil des siècles, la Gaspésie s'est bâtie sous des vagues migratoires, de gens de croyances diverses, de gens aux origines diverses.

Sans mettre de côté les valeurs communes qui forment notre identité et nos façons de faire, on doit aussi avoir de l'ouverture pour accueillir de nouvelles personnes aux origines diverses chez nous, des personnes qui viennent travailler dans nos hôpitaux, dans nos usines, dans nos commerces, bref qui contribuent à notre richesse collective et à nos services publics.

Bref, on a toujours été un peuple ouvert et accueillant, et ça va demeurer ainsi.

SANTÉ

Dans le domaine de la santé maintenant, nous adopterons une résolution ce soir qui vient en parallèle de la Loi 2 qui fait tant parler.

Grosso modo, on viendra rappeler au Ministre de la Santé et à Santé Québec que nous avons un modèle spécifique à Gaspé, développé ici en fonction de notre réalité locale, qui fonctionne à merveille. Pas de liste d'attente pour un médecin de famille ici. Coordination phénoménale entre médecins, autant généralistes que spécialistes, pour qu'il n'y ait pratiquement aucune rupture de services.

Bref, on a des craintes que la Loi 2 cause des impacts sur l'organisation des soins à Gaspé, puisque les spécificités de notre modèle local n'est pas pris en compte dans le système national, alors que le système national pourrait s'en inspirer pour l'appliquer en région.

FÉLICITATIONS

En terminant, quelques mots de félicitations :

- D’abord, juste avant la présente séance, nous avons honoré les Rapides de Gaspé U17, championnes provinciales de balle-molle, un véritable exploit pour une équipe de région, alors que ce sport est en pleine ré-effervescence chez-nous : un gros bravo aux joueuses, à leurs coachs, partenaires et équipe d’accompagnement.
- Je félicite aussi Christopher Ste-Croix qui a fait des championnats mondiaux en triathlon.
- Bravo également à nos Barracudas, dont 22 nageuses et nageurs nous ont ramené 56 médailles d’une compétition régionale.
- Dans la sphère culturelle, bravo à Pamela Rooney qui gravit les échelons à grande vitesse sur la scène musicale américaine.
- Félicitations également à l’autrice Émilie Devoe dont le dernier livre, L’Étoile taillée, un recueil de poésie, s’est démarqué en Europe avec une reconnaissance de la Fondation pour la Poésie.

CONCLUSION

En conclusion, je vous invite à prendre note de certains changements de date pour les séances du conseil :

- La séance ordinaire du 1er décembre sera déplacée au 8 décembre;
- La séance ordinaire du 15 décembre est maintenue;
- Et nous devons ajouter une séance extraordinaire le 22 décembre, date à laquelle sera finalement adopté le budget 2026, si la tendance se maintient.

Je vous offre mes meilleurs vœux pour le reste de l’automne. Avec le froid, la neige, le verglas et les conditions météo, faites attention à vous sur la route et dans vos activités extérieures.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieux-être et dans le rayonnement de notre coin de pays.

Faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 19 h 50, la première période de questions est ouverte.

<u>Intervenants</u>	<u>Objets</u>
Pauline Boulay : Résidente	Félicite tous ceux qui ont été élus et réélus. La rue des Touristes devrait faire l’objet d’enrochement en 2026.
rue des Touristes	Est-ce que les résidents seront consultés et est-ce que nous
à l’Anse-à-Valleau	allons continuer d’avoir un accès à la mer? Est-ce qu’une table de pique-nique avec un gazebo pourrait être installée, nous avons une parcelle de terrain du côté de la mer que nous voulons mettre à la disposition de la Ville. Et les cabines de monsieur Auclair, que se passe-t-il car elles sont en décrépitudes et il faut que ça parte du paysage. Le local où est situé la bibliothèque est situé au centre des loisirs de l’Anse-à-Valleau, il n’est pas

accessible aux personnes handicapées alors avant d'investir dans l'informatisation, il faudrait le rendre accessible.

Remercie Mathieu pour son implication rapide dans le dossier du refoulement d'égout du centre.

Daniel : Rue des Touristes, les plans et devis doivent être finalisés et on pourra peut-être y mettre notre grain de sel pour l'accès à la mer et consulter les gens du coin. Pour les cabines, elles partiront au moment des travaux. Pour le gazebo, ça répond à ma question le fait que vous offrez votre terrain.

Sébastien : Pour l'enrochement c'est certain que ça ne dépassera pas les maisons. Pour les cabines, il y a une procédure à faire et pour les accès, il y en a au moins une de prévue.

Daniel : Pour l'accès au centre des loisirs, il reste des vieux bâtiments qui ne sont pas conformes et il s'agit de gros coûts pour les rendre accessibles. Pour les 5 marches pour descendre, une rampe pourrait être possible.

Jean-Claude Plourde : Félicitations aux nouveaux et bonne continuité aux autres.

Ce qui le préoccupe c'est comment les plans d'actions seront mis en marche avec les 53 chantiers. Une planification stratégique où il n'y a pas de plans d'actions, ce sont des vœux. Il faut commencer tout de suite à mettre des échéanciers et quelles directions seront interpellées et ça mérite l'attention au cours de la prochaine année.

Daniel : Les équipes ont été rencontrées et travaillent là-dessus.

Jocelyn : Un logiciel a été acheté et permettra de faire des rapports.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

➤ Remerciement :

Bonsoir M. le maire et bonsoir à tous,

Je voudrais d'abord remercier du fond du cœur les électeurs du quartier no1. C'est avec une immense gratitude et une grande humilité que j'accepte le mandat que vous venez de me confier. Grâce à votre confiance renouvelée, je suis honoré de pouvoir poursuivre mon travail comme conseiller de notre magnifique quartier.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui m'ont soutenu tout au long de cette campagne, ainsi que chaque électrice et chaque électeur qui a pris le temps de voter. Votre engagement et vos encouragements ont véritablement fait toute la différence.

Je souhaite également féliciter mes collègues qui ont été réélus, et je veux souhaiter la bienvenue à **Luc** et **Walter Olivier**, qui se joignent à nous à la table du conseil.

J'aimerais aussi remercier mon ancien collègue Jean-Michel Noël avec qui se fût un plaisir de travailler et aussi offrir un remerciement tout particulier à **M. Ghislain Smith**, conseiller sortant du quartier no 6, pour ses 16 années de dévouement et de service exemplaire envers les citoyens de Gaspé. Son expérience, son écoute et sa passion pour le développement de notre milieu sont une véritable source d'inspiration. Au cours des quatre dernières années, il a été pour plusieurs d'entre nous un mentor, un modèle d'engagement et de leadership. Je lui suis profondément reconnaissant pour ses conseils, son soutien et son accompagnement.

Pour ce nouveau mandat, je m'engage à travailler avec **écoute**, **transparence** et **détermination** afin de représenter vos intérêts et de contribuer au développement harmonieux de notre quartier et de toute la ville de Gaspé.

Ces quatre premières années ont filé à toute vitesse... et je suis fin prêt à entamer les quatre prochaines!

Merci et bonne fin de soirée!

- Énumère ses activités du mois d'octobre.

Le conseiller Luc Chrétien :

- Bonne fête à Mathieu;
- Remercie les gens pour leur confiance et ce, même s'il a été élu par acclamation. Il s'engage à être la voix pour les citoyens de son quartier.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Est très heureuse de vous retrouver pour ce 2^e mandat et continuerai à travailler pour une meilleure concertation et une meilleure mobilité;
- Félicite ses collègues et remercie Ghislain pour son apport au cours des derniers mandats;
- Énumère ses activités des mois d'octobre et de novembre.

Le conseiller Réal Côté :

- Tient à remercier les gens de son quartier pour leur confiance et s'engage à rester présent pour tous.
- Énumère ses activités du mois d'octobre et du mois de novembre;
- Souhaite la bienvenue à ses nouveaux collègues et remercie du fond du cœur Ghislain.

Le conseiller James Keays :

- Salue et félicite ses collègues élus par acclamation et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers;
- Souligne le travail de Ghislain et de Jean-Michel et les remercie pour tout ce qu'ils ont apportés au précédent conseil.
- Merci à Télé-Gaspé d'être là à chaque fois, grâce à vous on peut rejoindre le plus de gens possible;
- Merci aux gens du centre-ville, merci pour leur confiance et permettre de les représenter fièrement. La politique municipale est une politique de proximité.
- Remercie sa petite famille et ses beaux-parents qui sont présents et lui permettent de pouvoir s'impliquer;
- La planification stratégique va nous guider dans le prochain mandat mais nous devons aussi prendre soin de nos infrastructures, nos comités, nos services et la qualité de vie de nos gens. Aussi la participation citoyenne au cœur de nos décisions, on bâtit ensemble.

Le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé :

- Avec grand bonheur et humilité qu'il accueille le soutien qu'il a reçu le 2 novembre dernier. Compte travailler fort pour représenter toutes les personnes de son quartier, qu'elles aient voté ou non;
- S'engage à travers ses autres responsabilités à favoriser la participation citoyenne et laisser de l'espace aux citoyens pour qu'ils puissent s'exprimer;
- Énumère quelques activités auxquelles il a participé depuis le 2 novembre.

RÉS. 25-11-003

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 3 221 434,43 \$;

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 2 572 835,53 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 321 393,91 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

▪ Activités financières :	2 900 040,52 \$
▪ Activités d'investissement :	2 572 835,53 \$

RÉS. 25-11-004

OUVERTURE DE SOUMISSION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION AU CARREFOUR INTERMODAL

CONSIDÉRANT QUE le carrefour intermodal ne possède pas de système de climatisation;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux sont occupés annuellement par les employés de Destination Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE, durant la période estivale, la température peut s'élever à plus de 34 degrés Celsius;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres sur invitation fait auprès de trois (3) entreprises spécialisées soit Le Groupe Ohméga - Division Construction inc., Réfrigération Gaspésie inc. et Réfrigération de la Péninsule inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit :

- Le Groupe Ohméga - Division Construction inc. au montant de 54 445,00 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission respecte notre budget et est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de fourniture et d'installation d'un système de climatisation au carrefour intermodal à Le Groupe Ohméga - Division Construction inc. au montant de 54 445,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

RÉS. 25-11-005

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES ACCÈS
DU CARREFOUR INTERMODAL 2025-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est responsable du déneigement, de l'entretien et de la sécurité des lieux publics sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du stationnement et des accès au carrefour intermodal doit être fait tout en assurant la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 10 entrepreneurs locaux soit Multi Services JRC, Multi-Services 4 Saisons, Aupin Multiservices, Turkewitsch s.e.n.c., Ivan & Garry McKoy inc., Déneigement EF, Cassivi Multiservices, Les Excavations Dubé & Cassivi inc., Déneigement Luc Francoeur et Multi-services Cam Jean inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions soit :

- Déneigement Luc Francoeur au montant de 28 800,00 \$ plus les taxes applicables pour 2025-2026, 29 664,00 \$ plus les taxes applicables pour 2026-2027, 30 553,92 \$ plus les taxes applicables pour 2027-2028 et un prix unitaire au montant de 450,00 \$ plus les taxes applicables;
- Les Excavations Dubé & Cassivi inc. au montant de 18 500,00 \$ plus les taxes applicables pour 2025-2026, 19 500,00 \$ plus les taxes applicables pour 2026-2027, 20 500,00 \$ plus les taxes applicables pour 2027-2028 et un prix unitaire au montant de 285,00 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat du déneigement du stationnement et des accès du carrefour intermodal à Les Excavations Dubé & Cassivi inc. au montant de 18 500,00 \$ plus les taxes applicables pour 2025-2026, 19 500,00 \$ plus les taxes applicables pour 2026-2027, 20 500,00 \$ plus les taxes applicables pour 2027-2028 et un montant de 285,00 \$ plus les taxes applicables le prix unitaire.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-330-00-443.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-11-006

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
DÉBOISEMENT DE L'EMPRISE –
MISE EN PLACE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE –
LIEN ROUTIER ENTRE LA MONTÉE DE SANDY-BEACH
ET LE BOULEVARD DE YORK SUD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-048 acceptant les termes de l'entente d'évaluation pour les travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne électrique;

CONSIDÉRANT le plan d'ingénierie ainsi que le plan des servitudes demandées par Hydro-Québec et transmis à la Ville de Gaspé le 1^{er} avril 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-018 octroyant le contrat pour la préparation des descriptions techniques complètes (plans + rapports) ainsi que

la vérification et l'installation des piquets sur le site pour l'obtention des services au bénéfice d'Hydro-Québec pour la mise en place de la ligne d'alimentation électrique sur le lien routier à RRC, arpenteur-géomètre inc.;

CONSIDÉRANT le courriel du 5 juin 2025 mentionnant que les plans préliminaires soumis correspondent aux exigences d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux de mise en place de la future ligne électrique, un tronçon déboisé de 6.5 m de chaque côté de la ligne est nécessaire;

CONSIDÉRANT la résolution 25-09-047 octroyant le contrat pour la préparation des plans et superficies nécessaires pour le déboisement de 6.5 m de chaque côté de la ligne d'alimentation électrique à construire sur le lien routier à RRC, arpenteur-géomètre inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une entreprise pour réaliser les travaux de déboisement susdits;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès du Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule et Forêt Mc pour mener à bien ce mandat, nous avons reçu une seule soumission, soit;

- Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule, au montant de 104 365 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de déboisement de l'emprise pour la mise en place d'une ligne électrique sur le lien routier entre la montée de Sandy-Beach et le boulevard de York Sud au Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule pour un montant de 104 365 \$, plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 25-11-007

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ÉTUDE DE CONDITION, DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION
DE LA PROMENADE JACQUES-CARTIER**

CONSIDÉRANT QUE la promenade Jacques-Cartier est soumise à un important problème d'érosion et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer sa pérennité, une étude permettant de bien comprendre son état actuel, élaborant les réfections nécessaires et améliorant son utilisation est requise en vue de faire préparer des plans et devis pour construction;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), trois (3) propositions ont été soumises, et que le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- | | |
|-----------------------|----------|
| • Artelia Canada inc. | 90.5/100 |
| • CIMA+ | 90/100 |
| • Tetra tech QI inc. | 95/100 |

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- | | |
|-----------------------|-------|
| • Artelia Canada inc. | 6.42 |
| • CIMA+ | 9.03 |
| • Tetra tech QI inc. | 26.13 |

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels pour l'élaboration d'une étude de condition, de réfection et d'amélioration de la promenade Jacques-Cartier à Tetra Tech QI inc. pour un montant de 55 500,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1273-15.

RÉS. 25-11-008

**DEMANDE DE FERMETURE DE RUE –
DÉFILÉ DU PÈRE NOËL 2025**

CONSIDÉRANT QUE le parcours est le suivant : départ à 17 h 30 de la rue de la Cathédrale direction NORD, rue Jacques-Cartier direction EST jusqu'à la rue Adams, direction SUD jusqu'à rue de la Reine, ensuite, direction OUEST jusqu'à la rue Wakeham pour se terminer face à l'hôtel Baker;

CONSIDÉRANT QUE le « Défilé du Père Noël » est très apprécié et rassemble la population;

CONSIDÉRANT QUE cette formule facilite les déplacements actifs et sécuritaires pour les familles qui participeront à l'événement et que cet objectif est dans la Politique municipale des familles et des personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement « Défilé du Père Noël » et autorise la fermeture de la rue de la Reine le samedi 6 décembre 2025 entre 14 h 30 et 20 h 00 et que cette fermeture soit conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de la Sûreté du Québec ainsi que du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

QUE le conseil municipal demande au comité organisateur de l'événement « Défilé du Père Noël » de publiciser la fermeture et l'utilisation des rues auprès de la population et des commerçants.

RÉS. 25-11-009

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME -
GROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme Communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme « Groupement des artistes en arts visuels de la Gaspésie », comme organisme Communautaire affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

RÉS. 25-11-010

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

AU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE
CONTRE LA CRIMINALITÉ – AXE 2

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé agit à plusieurs niveaux en matière de prévention de la criminalité, notamment par ses partenariats avec des organismes communautaires, les maisons des jeunes, la Sûreté du Québec, le CISSS et les travailleurs de rue, ainsi qu'au moyen de ses différentes politiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de quartier de Sandy Beach, soutenue par la Ville de Gaspé, vise à offrir un cadre structuré d'intervention communautaire dans un milieu vulnérable, en complémentarité avec les services existants pour prévenir la délinquance, favoriser le développement social des jeunes et renforcer la cohésion communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme québécois de lutte contre la criminalité (Axe 2) du ministère de la Sécurité publique vise à renforcer la sécurité, à soutenir la mise en œuvre de pratiques innovantes et concertées de type prévention secondaire ou tertiaire, et à favoriser la concertation intersectorielle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite consolider les activités et interventions communautaires au sein du quartier HLM Sandy Beach, incluant le maintien d'une présence psychosociale qualifiée, le développement d'ateliers de gestion de conflits, d'activités éducatives et l'accueil des jeunes vulnérables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé s'appuie sur la concertation de plusieurs partenaires (Maison de quartier, CISSS, OMH, MRC, Association des locataires, Maison des jeunes), et s'inscrit en complémentarité avec les autres initiatives de prévention existantes sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé prévoit verser une contribution financière annuelle de cinq mille dollars (10 000 \$), conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du ministère de la Sécurité publique et des partenaires, pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise spécifiquement les jeunes de 6 à 12 ans vivant dans le quartier HLM Sandy-Beach, leur famille, et inclut des actions de référence, de suivi individuel et de collaboration intersectorielle ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de quartier dispose de l'expertise psychosociale requise et d'un solide réseau de partenaires, et que l'initiative comporte un plan d'action, une évaluation annuelle des retombées, et assure de ne pas dupliquer les services déjà en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général adjoint ou le directeur des Loisirs et de la Culture par intérim à déposer une demande d'aide financière au Programme québécois de lutte contre la criminalité – Axe 2, pour le projet rédigé en collaboration avec la Maison de quartier de Sandy-Beach.

QUE le conseil municipal s'engage à respecter toutes les modalités dudit programme et à assumer la part des dépenses admissibles qui lui revient, soit une contribution de 10 000 \$ par année, conditionnellement à l'obtention des contributions du ministère de la Sécurité publique et des autres partenaires.

RÉS. 25-11-011

INFORMATISATION DES BIBLIOTHÈQUES DE
L'ANSE-À-VALLEAU ET DE PETIT-CAP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite informatiser l'ensemble des 7 bibliothèques du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques de l'Anse-à-Valleau et de Petit-Cap sont les 2 seules bibliothèques non informatisées;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dispose d'un programme pour l'informatisation des bibliothèques qui peut financer jusqu'à 2 200 \$ des équipements nécessaires, à raison de 50% des coûts maximaux admissibles;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès de 2 fournisseurs locaux en équipements informatiques pour les équipements nécessaires (ordinateurs, moniteurs, imprimantes multifonctions, lecteur optique, imprimante à coupons, équipements pour le réseau sans-fil), soit MYG Informatique inc. et Erso Informatique inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes :

- MYG informatique inc. pour un montant de 5 593,99 \$ plus les taxes applicables;
- Erso Informatique inc. pour un montant de 6 159.54 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme s'avère être MYG Informatique inc.;

CONSIDÉRANT QUE la subvention octroyée par le Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine s'élèvera à 2 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé devra assumer le solde de 3 672,99 \$ à même son budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Loisirs et de la culture par intérim à faire l'acquisition des équipements nécessaires à l'informatisation des bibliothèques de l'Anse-à-Valleau et Petit-Cap, auprès de l'entreprise MYG informatique inc., pour un montant de 5 593,99 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Loisirs et de la culture par intérim à signer tout document pour l'obtention de la subvention disponible au Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

QUE le solde de la dépense soit imputée à la réserve financière Informatique 59-131-63-000.

RÉS. 25-11-012

APPEL DE PROPOSITION – ACHAT DE MODULES POUR L'AIRE DE JEUX DE SAINT-MAJORIQUE

CONSIDÉRANT qu'il est possible dans le cadre d'un appel d'offres de mettre en place un système facultatif de pondération, permettant d'analyser les soumissions en fonction d'un processus dans lequel chaque soumission obtient un nombre de points basé, outre le prix, notamment sur la qualité ou la quantité des biens, sur les garanties, sur les aspects environnementaux, sur l'accessibilité et sur l'expérience du soumissionnaire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat de modules pour l'aire de jeux de Saint-Majorique, de mettre en place un tel système facultatif de pondération ;

CONSIDÉRANT qu'un projet concernant la définition des critères d'évaluation, la grille d'évaluation et la composition du comité de sélection a été déposé au Conseil pour étude et approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte la définition des critères d'évaluation et la grille d'évaluation pour l'appel d'offres visant l'achat et l'installation de modules pour l'aire de jeux de Saint-Majorique.

QUE ladite grille d'évaluation soumise au conseil municipal soit utilisée lors de l'analyse des soumissions pour l'appel d'offres à venir.

RÉS. 25-11-013

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE ET L'ISOLATION
DE LA SALLE ELPHÈGE-HUET**

CONSIDÉRANT QUE la salle Elphège-Huet a de sérieux problèmes d'infiltration d'eau et d'humidité au niveau de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE, durant la période hivernale, de grandes accumulations de glace se forment aux rebords du toit rendant les espaces de stationnement dangereux pour les usagers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier le problème d'humidité et de régler la situation;

CONSIDÉRANT QUE nous devons effectuer le remplacement de la toiture de la salle qui est dans un état d'usure avancé;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Atelier Balsa, Architectes inc. pour la préparation des plans pour la construction ainsi qu'un estimé des coûts des travaux pour un montant de 5 175,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services respecte notre budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services et d'honoraires professionnels en architecture pour la réfection de la toiture et l'isolation de la salle Elphège-Huet à Atelier Balsa, Architectes inc. au coût de 5 175,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-11-014

**DEMANDE DE PRIX –
FOURNITURE DE QUATRE (4) UNITÉS DE GRADIN
POUR LE TERRAIN SPORTIF DE ST-MAJORIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le terrain sportif de St-Majorique est très utilisé en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE les gradins actuels ne sont plus sécuritaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer ces gradins par des nouveaux rencontrant les nouvelles normes de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix pour la fourniture de trois (3) unités de gradin a été faite auprès de trois (3) entreprises spécialisées soit Sports-Inter Plus, Profab 2000 inc. et Les Entreprises J.C. Roy inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions conformes :

- Sports-Inter Plus au montant de 3 300,00 \$ l'unité ainsi qu'un frais de transport de 470,00 \$, plus les taxes applicables;
- Profab 2000 inc. au montant de 3 545,00 \$ l'unité ainsi qu'un frais de transport de 1 695,00 \$, plus les taxes applicables;

- Les Entreprises J.C. Roy inc. au montant de 6 125,00 \$ l'unité, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE nous avons décidé de modifier la quantité de gradin désirée pour quatre (4) unités;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé au soumissionnaire offrant l'unité de gradin la moins chère de soumissionner pour la fourniture de quatre (4) unités de gradin;

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour la fourniture de quatre (4) unités de gradin respecte notre budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de fourniture de quatre (4) unités de gradin à Sports-Inter Plus au montant de 3 300,00 \$ l'unité ainsi qu'un frais de transport de 470,00 \$ pour un montant total de 13 670,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-11-015

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RITMRG 2-2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT les travaux de construction de deux centres de transbordement et l'acquisition d'équipements mobiles par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a pris connaissance du règlement d'emprunt numéro RITMRG-2-2025 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie et qu'il y a lieu de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé approuve le *Règlement numéro RITMRG 2-2025* de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, intitulé « *Règlement numéro RITMRG -2-2025* décrétant les travaux de construction de deux centres de transbordement et l'achat d'équipements mobiles », ainsi qu'une dépense et un emprunt d'une somme 4 115 000 \$ à cette fin, soit 1 875 000 \$ pour le volet récupération et 2 240 000 \$ pour le volet déchets et dont le financement sera réparti sur 10 ans pour les équipements (1 102 000 \$) et sur 20 ans pour les centres de transbordement (3 013 000 \$).

RÉS. 25-11-016

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider ces organismes dans la réussite de leurs projets respectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la ville de Gaspé confirme par la présente les aides financières suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • Gaspé, Berceau du Canada
(Halloween, le trésor maudit du Berceau du Canada) | 1 000 \$ |
| • Le Noël des enfants de Gaspé
(Défilé du Père-Noël 2025) | 1 500 \$ |
| • Conseil des loisirs de l'Anse à Valleeau
(Halloween dans la Forêt enchantée et souper de Noël pour | 800 \$ |

- personne seul)*

• Le Cercle de fermières Saint-Maurice-de-l'Échourie 1 000 \$
(Achat de matériel nécessaire pour le déroulement des ateliers)
- Comité Centre Artistique de Cap-aux-os 1 000 \$
(Concert bénéfice pour le projet centre artistique de Cap-aux-os)
- Relais du Lac Rond 1 000 \$
(Remplacement du poêle à bois pour des raisons de sécurité)
- École de musique Mi-La-Ré-Sol inc 1 000 \$
(Souhaite offrir des cours d'éveil musical dans les Centres de petite enfance de la ville de Gaspé)
- Gaspésie Literacy Council 1 000 \$
(Une journée de l'Alphabétisation familiale dans le but d'informer le public aux nombreuses formes d'alphabétisations et l'aide qu'ils peuvent recevoir)

QUE ces aides financières soient imputées au poste budgétaire 03-700-00-000 (réserves financières – aides discrétionnaires).

RÉS. 25-11-017

PAIEMENT DE LA FACTURE FINALE – ÉVALUATEUR - EXPROPRIATION LIEN ROUTIER – 236, MONTÉE DE SANDY-BEACH

CONSIDÉRANT les résolutions 22-06-060, 23-01-016 et 24-02-023;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluation Groupe Altus a fermé son bureau de Québec, mais que l'évaluateur responsable du dossier a accepté de poursuivre son mandat à titre d'employé de *GDA, services immobiliers intégrés inc.* et ce, depuis octobre 2024;

CONSIDÉRANT la complexité et la particularité de ce dossier d'expropriation ainsi que le nombre élevé d'interventions faites par l'évaluateur de *GDA, services immobiliers intégrés inc.* tant auprès de la ville et de ses procureurs que de l'évaluateur et du procureur de la partie expropriée, de même que les diverses rencontres avec les juges administratifs-conciliateurs du Tribunal administratif du Québec en vue de la séance de conciliation tenue à Gaspé le 15 septembre dernier;

CONSIDÉRANT le règlement hors cours du dossier survenu à la suite de ladite séance de conciliation et l'adoption de la résolution 25-10-017 entérinant le règlement;

CONSIDÉRANT la facture finale n° 15207 de *GDA, services immobiliers intégrés inc.* en date du 14 octobre 2025 au montant de 8 400 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture finale n° 15207 de *GDA, services immobiliers intégrés inc.* au montant de 8 400 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 25-11-018

MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE

Selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit désigner un conseiller comme maire suppléant ainsi qu'un substitut du maire selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Les derniers conseillers qui ont occupé ce poste, du terme plus récent au plus ancien, sont, Ghislain Smith, James Keays, Réal Côté, Charlie-Maude Giroux Bossé, Jean-Michel Noël et Mathieu Denis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseiller Mathieu Denis soit nommé maire suppléant pour une période de quatre (4) mois, soit du 17 novembre 2025 au 31 mars 2026, tel que prévu à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, ainsi que substitut du maire en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

RÉS. 25-11-019

OFFRE DE RÈGLEMENT HORS TRIBUNAL –
EXPROPRIATION - SAI-Q-273763-2403 –
SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT –
LOT 3 619 214 PARTIE, CADASTRE DU QUÉBEC –
3, RUE DUNN

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-045;

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars 2024 la ville de Gaspé a procédé à l'inscription d'un avis d'expropriation au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé sous le numéro 28 604 774 et ce, à l'encontre d'une partie du lot 3 619 214, cadastre du Québec, d'une superficie de 92,3 m²;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2024 la ville de Gaspé a fait signifier un avis de transfert de propriété à la propriétaire expropriée et que ledit avis a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé le 6 juin 2024 sous le numéro 28 742 469;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet avis de transfert de propriété, la ville de Gaspé est devenue légalement propriétaire de l'immeuble exproprié le 10 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette expropriation était à des fins d'utilité publique et ce, dans le but de régulariser la présence, sans servitude de publiée au Registre foncier, de conduites d'aqueduc et d'égout sur une partie du lot 3 619 214, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de négociations entre la partie expropriée et la ville de Gaspé, un règlement hors tribunal est intervenu entre les parties, cet accord étant cependant conditionnel à son approbation par le conseil;

CONSIDÉRANT l'engagement de confidentialité stipulé dans la déclaration de règlement hors tribunal et quittance finale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve la déclaration de règlement hors tribunal et quittance finale dans le dossier SAI-Q-273763-2403.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les actes et procédures nécessaires au règlement complet et final de dossier, pour et au nom de la ville de Gaspé, ainsi qu'à poser tout autre geste utile à cette fin.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-459.

RÉS. 25-11-020

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-12-010 –
VENTE D'UNE PARCELLE DE ROUTE DÉSAFFECTÉE –
LOT 6 534 391 PARTIE, CADASTRE DU QUÉBEC,
EN 2 PARTS ÉGALES - MADAME LISE PROULX POUR UNE MOITIÉ
ET MONSIEUR LÉONARD DIOTTE POUR L'AUTRE MOITIÉ

CONSIDÉRANT la résolution 23-12-010;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement du lot n'a été déposé au registre foncier que le 9 janvier 2025;

CONSIDÉRANT les délais afin d'obtenir un rendez-vous avec un notaire pour conclure la vente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le 4e paragraphe des recommandations, afin d'y modifier la date limite pour la signature de l'acte de vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le 4e paragraphe des recommandations de la résolution 23-12-010 soit modifié pour y lire:

" QUE l'acte de vente devra être signé avant le 1er octobre 2026. "

RÉS. 25-11-021

**ENTENTE DE SERVICE 2025 –
VILLE DE GASPÉ ET TÉLÉ-GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite continuer à aider financièrement la télévision communautaire de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite également poursuivre son partenariat avec Télé-Gaspé pour l'enregistrement et la diffusion des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal à enregistrer et à diffuser toutes les séances de chaque mois du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'entente de service telle que négociée entre les parties;

CONSIDÉRANT l'entente de service soumise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente de service avec Télé-Gaspé pour un montant forfaitaire de 20 000 \$ pour l'année 2025.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-190-00-343.

RÉS. 25-11-022

CONTRAT AVEC RADIO GASPÉSIE - 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le contrat publicitaire bisannuel liant la Ville de Gaspé à Radio-Gaspésie inc. arrive à échéance et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoit la diffusion, sur les ondes de Radio-Gaspésie, de l'ensemble des messages d'intérêt public que la Ville souhaite diffuser, à l'exception de ceux relatifs aux élections municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'est toujours avérée efficace et efficiente;

CONSIDÉRANT QUE cette collaboration demeure bénéfique tant pour la Ville que pour Radio-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de ce service pour la diffusion des messages provenant de l'ensemble des directions de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire ladite entente pour deux autres années, selon les termes et conditions contenus à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise la conclusion du contrat publicitaire d'une durée de deux ans entre la Ville de Gaspé et Radio-Gaspésie inc., au montant de 16 375 \$, plus les taxes applicables pour l'année 2026 et de 16 785 \$, plus les taxes applicables pour l'année 2027.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-342.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

RÉS. 25-11-023

**NOMINATION DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE GASPÉ
AU SEIN DE DIVERS COMITÉS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des représentants du conseil municipal au sein de divers comités et organismes où la Ville doit siéger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein de divers comités de la Ville :

1. M.R.C. de La Côte-de-Gaspé : Charlie-Maude Giroux Bossé (substitut : Réal Côté)
2. Destination Gaspé (C.A.) : Daniel Côté, Réal Côté et Mathieu Denis
3. SADC de Gaspé : Réal Côté (substitut : Mathieu Denis)
4. Comité consultatif du parc Forillon : Daniel Côté et Charlie-Maude Giroux Bossé
5. Comité consultatif d'urbanisme : Charlie-Maude Giroux Bossé et Réal Côté
6. Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (C.A.) : Daniel Côté, James Keays et Luc Chrétien (substitut #1 Walter-Olivier Rottmann-Aubé, substitut #2 Charlie-Maude Giroux Bossé, substitut #3 Réal Côté et substitut #4 Mathieu Denis)
7. Comité de retraite de la Ville : Réal Côté (substitut : Charlie-Maude Giroux Bossé)
8. Comité de la politique familiale et de la politique Municipalité Amie des Aînés : James Keays, Walter-Olivier Rottmann-Aubé et Réal Côté
9. Comité de la politique à l'égard des personnes handicapées : James Keays et Walter-Olivier Rottmann-Aubé.

RÉS. 25-11-024

**DEMANDE DE DÉCRET D'AUTORISATION –
MODIFICATION À L'ENTENTE INTERGOUVERNEMENTALE –
ACCORD DE CONTRIBUTION - PATRIMOINE CANADIEN –
FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS –
RÉNOVATION DU SYSTÈME DE VENTILATION
DE LA SALLE DE SPECTACLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT les résolutions 22-07-030, 23-04-041, 24-09-050 et 25-06-020;

CONSIDÉRANT QUE l'entente et les modifications #1, #2 et #3 de l'entente ont été signées mais qu'il faut la modifier à nouveau afin notamment d'augmenter le montant de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que la signature d'une telle entente modificatrice doive faire l'objet d'un décret d'autorisation par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu, le conseiller Luc Chrétien s'étant retiré des discussions et n'ayant pas voté,

QUE la Ville de Gaspé demande au gouvernement du Québec d'adopter, s'il y a lieu, un décret l'autorisant à signer l'entente #4 modifiant l'entente intergouvernementale relative à l'accord de contribution pour la rénovation du système de ventilation de la salle de spectacle de Gaspé entre celle-ci et Patrimoine Canadien, et que cette demande soit présentée à la ministre des Affaires municipales.

QUE la Ville de Gaspé autorise le maire et la greffière à signer l'entente modificatrice #4 proposée par Patrimoine Canadien.

RÉS. 25-11-025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) -
VOLET 3 ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE
ET DE SES EMBRANCHEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements de personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 33 130 \$, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 16 565 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un représentant à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint soit dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉS. 25-11-026

PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) –
VOLET 3 (2025-2026) –
ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par le ministre sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1er avril 2025 au 14 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doivent comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- des photos des travaux réalisés;
- le résultat quant à l'indicateur suivant :
 - le nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général ou le directeur général adjoint est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉS. 25-11-027

PAIEMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT #1 – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION DE POMPAGE SP-24

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-006 octroyant le contrat pour les travaux de construction de la nouvelle station de pompage SP-24 à 9001-8839 Québec inc.;

CONSIDÉRANT le décompte numéro #1 de 9001-8839 Québec inc. d'un montant de 295 941,60 \$, plus les taxes applicables, pour le projet susdit;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut la directive de changement suivante :

ME-04 Ajout d'une vanne de 150 mm d'isolement à la sortie 3 800,00 \$
de la conduite principale de refoulement

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Kwatroe inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à 9001-8839 Québec inc. du décompte numéro #1 au montant de 295 941,60 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1547-25.

RÉS. 25-11-028

ACQUISITION DU LOT 6 568 428, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-048 acceptant les termes de l'entente d'évaluation pour les travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne électrique;

CONSIDÉRANT le plan d'ingénierie ainsi que le plan des servitudes demandées par Hydro-Québec et transmis à la Ville de Gaspé le 1er avril 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-018 octroyant le contrat pour la préparation des descriptions techniques complètes (plans + rapports) ainsi que la vérification et l'installation des piquets sur le site pour l'obtention des services au bénéfice d'Hydro-Québec pour la mise en place de la ligne d'alimentation électrique sur le lien routier à RRC, arpenteur-géomètre inc.;

CONSIDÉRANT le courriel du 5 juin 2025 mentionnant que les plans préliminaires soumis correspondent aux exigences d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux de mise en place de la future ligne électrique, un tronçon déboisé de 6.5 m de chaque côté de la ligne est nécessaire;

CONSIDÉRANT la résolution 25-09-047 octroyant le contrat pour la préparation des plans et superficies nécessaires pour le déboisement de 6.5 m de chaque côté de la ligne d'alimentation électrique à construire sur le lien routier à RRC, arpenteur-géomètre inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit acquérir, par servitude ou autrement, plusieurs parties d'immeuble (terrain) pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT les discussions avec le propriétaire du lot 6 568 428, cadastre du Québec concernant l'acquisition dudit lot pour la mise en place d'une ligne électrique sur le lien routier entre la montée de Sandy-Beach et le boulevard de York Sud;

CONSIDÉRANT la localisation stratégique de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire est disposé à se départir du lot 6 568 428, cadastre du Québec, en faveur de la Ville de Gaspé pour un montant de 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède à l'acquisition du lot 6 568 428, cadastre du Québec, au montant de 15 000 \$.

QUE la promesse d'achat d'immeuble signée le 15 octobre 2025 soit ratifiée par la présente.

QUE le mandat de préparer l'acte requis soit confié à la firme Simard Côté Monette notaires inc.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

NOTE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ PAR FOURNISSEUR - 2025

Le directeur général adjoint dépose au conseil la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur au 31 octobre 2025.

RÉS. 25-11-029

REPORT DU DÉLAI DE REMBOURSEMENT –
AIDE FINANCIÈRE REMBOURSABLE –
COMITÉ CENTRE ARTISTIQUE DE CAP-AUX-OS

CONSIDÉRANT la résolution 22-11-032 adoptée le 21 novembre 2022 accordant une aide financière au Comité Centre Artistique de Cap-aux-Os d'un montant de 40 000 \$ remboursable dans un délai de 9 à 12 mois;

CONSIDÉRANT les résolutions 24-01-028 et 24-12-030 reportant au 21 novembre 2025 le délai de remboursement de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Centre Artistique de Cap-aux-Os est toujours en attente des aides financières afin de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité a fait la demande de reporter le remboursement de cette aide financière d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de reporter d'un an (21 novembre 2026) le délai de remboursement de l'aide financière accordée au Comité Centre Artistique de Cap-aux-Os au montant de 40 000 \$.

RÉS. 25-11-030

AVENANT 2 –
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE
STATION DE POMPAGE SP-24

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-006 octroyant le mandat pour les travaux de construction de la nouvelle station de pompage SP-24;

CONSIDÉRANT la directive de changement ME-03 du 1^{er} octobre 2025, émise par l'ingénieur surveillant, relative au raccordement de l'alimentation électrique pour la station de pompage SP-24;

CONSIDÉRANT l'avenant #2 du 16 octobre 2025 produit par 9001-8839 Québec Inc. au montant de 13 583,07 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur surveillant de procéder aux travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise les travaux de l'avenant #2 dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station de pompage SP-24 pour un montant de 13 583,07 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1547-25.

RÉS. 25-11-031

AIDE FINANCIÈRE À GASPÉ, BERCEAU DU CANADA –
INSTALLATION DES QUAIS ET DE LA PASSERELLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-10-034;

CONSIDÉRANT QUE la désinstallation des quais et de la passerelle a été effectuée par le Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc.;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Gaspé, Berceau du Canada, pour couvrir les coûts liés à la désinstallation des quais et de la passerelle pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de verser une aide financière à Gaspé, Berceau du Canada au montant maximal de 1 791.52 \$ pour la désinstallation des quais et de la passerelle pour l'année 2025 par le Club Nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc..

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 25-11-032

APPUI AU MODÈLE DÉVELOPPÉ PAR LE GMF DE GASPÉ

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi 2, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services;

CONSIDÉRANT QUE, selon les médecins omnipraticiens et spécialistes consultés, cette loi provoque des risques importants en affectant l'organisation du travail;

CONSIDÉRANT QUE cette loi propose une approche mur à mur, sans réelles nuances régionales;

CONSIDÉRANT QUE Gaspé a développé son propre modèle d'organisation des services;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle unique est basé sur l'entraide, la complémentarité et le dévouement des médecins entre eux et à l'égard des patients;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle fait en sorte qu'il n'y ait aucune liste d'attente pour un médecin de famille et pratiquement aucune rupture de service, bien que le ratio médecin-population soit similaire à d'autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 2 pourrait contrecarrer ce modèle en imposant des mesures mur à mur inadaptées à notre réalité et faisant fi d'un modèle qui devrait pourtant inspirer le reste du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal manifeste son inquiétude face aux impacts de la Loi 2, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services, sur les services à la population de Gaspé et des environs.

QUE le conseil municipal suggère fortement au ministre de la Santé ainsi qu'à Santé Québec d'analyser le modèle de Gaspé et de s'en inspirer pour les régions du Québec avant de mettre de l'avant une réforme risquant de déstructurer une organisation particulièrement efficace et adaptée à notre réalité.

QUE le conseil municipal incite le ministre de la Santé et Santé Québec à décentraliser le système de santé au Québec, afin que les réalités propres à

chaque région soient prises en compte dans l'organisation des services à la population, plutôt que de préconiser un modèle mur à mur répondant davantage aux besoins des milieux urbains qu'à ceux des milieux régionaux.

QUE le conseil municipal demande au ministre de la Santé de ne pas considérer la présente résolution comme une action concertée, de ne pas imposer d'amende ou d'autres sanctions au conseil municipal, à ses membres ou à quelque médecin que ce soit à l'égard de la présente résolution, laquelle se voulant principalement être une demande de prise en compte de notre réalité et une sensibilisation à l'effet que la Loi 2 pourrait davantage nuire à la qualité de service chez nous plutôt que l'améliorer.

QUE le conseil municipal demande à ce que cette résolution soit transmise au ministre de la Santé, à la ministre responsable de la région de la Gaspésie et au député de Gaspé.

RÉS. 25-11-033

PAIEMENT DE FACTURES – ACHAT D'AMEUBLEMENT POUR LA SALLE DE SPECTACLES

CONSIDÉRANT l'entente quadripartite entre la Ville de Gaspé, le Centre de Création diffusion de Gaspé, le centre de services scolaires des Chic-Chocs ainsi que la Polyvalente C.E. Pouliot;

CONSIDÉRANT QUE certains équipements sont désuets et qu'il faut les changer pour assurer la pérennité du service;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de renouveler une partie de l'ameublement du Salon Vert et de l'espace près du bar;

CONSIDÉRANT les factures numéros 115619 et 115646 de Maison Confort inc. au montant respectif de 3 602,97 \$ et 5 899,93 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures numéro 115619 et 115646 de Maison Confort inc. au montant total de 9 502,90 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au fonds FERE.

RÉS. 25-11-034

PROPOSITION D'ENTENTE PROPRIÉTAIRE DU 226, MONTÉE DE SANDY-BEACH – IMPLANTATION D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE – LIEN ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-048 acceptant les termes de l'entente d'évaluation pour les travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne électrique;

CONSIDÉRANT le plan d'ingénierie ainsi que le plan des servitudes demandées par Hydro-Québec et transmis à la Ville de Gaspé le 1er avril 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-018 octroyant le contrat pour la préparation des descriptions techniques complètes (plans + rapports) ainsi que la vérification et l'installation des piquets sur le site pour l'obtention des servitudes au bénéfice d'Hydro-Québec pour la mise en place de la ligne d'alimentation électrique sur le lien routier à RRC, arpenteur-géomètre inc.;

CONSIDÉRANT le courriel du 5 juin 2025 mentionnant que les plans préliminaires soumis correspondent aux exigences d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux de mise en place de la future ligne électrique, un tronçon déboisé de 6.5 m de chaque côté de la ligne est nécessaire;

CONSIDÉRANT la résolution 25-09-047 octroyant le contrat pour la préparation des plans et superficies nécessaires pour le déboisement de 6.5 m de chaque côté de la ligne d'alimentation électrique à construire sur le lien routier à RRC, arpenteur-géomètre inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit acquérir, par servitude ou autrement, plusieurs parties d'immeuble (terrain) pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT les impacts de la construction du lien routier et notamment de la mise en place de la nouvelle ligne d'alimentation électrique pour le propriétaire du 226, montée de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QUE contrairement aux autres propriétaires concernés par ces travaux, le propriétaire susdit ne bénéficie d'aucun potentiel d'avantage pécuniaire en lien avec ces travaux;

CONSIDÉRANT les discussions avec le propriétaire susdit afin de trouver un règlement d'entente afin de le compenser financièrement pour les dommages et préjudices subis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit avoir accès à la propriété du 226, montée de Sandy-Beach le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour les deux parties d'accepter la proposition d'entente négociée entre les parties pour un montant de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le versement de cette somme est conditionnel :

- à la signature de la servitude en faveur d'Hydro-Québec, conformément aux modalités de la correspondance adressée par la ville de Gaspé le 7 juillet 2025;
- à l'autorisation de la coupe de bois sur la propriété du 226, montée de Sandy-Beach, conformément aux modalités de la correspondance adressée par la ville de Gaspé le 18 août 2025;
- à la signature d'une quittance finale en faveur de la ville de Gaspé à l'égard de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition d'entente négociée entre les parties pour les dommages et préjudices subis par le propriétaire du 226, montée de Sandy-Beach en lien avec la mise en place d'un lien routier et l'implantation d'une ligne d'alimentation électrique entre la montée de Sandy-Beach et le boulevard de York Sud.

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint soit autorisé à remettre une somme de 35 000 \$ au propriétaire du 226, montée de Sandy-Beach, conditionnellement :

- à la signature de la servitude en faveur d'Hydro-Québec, conformément aux modalités de la correspondance adressée par la ville de Gaspé le 7 juillet 2025;
- à l'autorisation de la coupe de bois sur la propriété du 226, montée de Sandy-Beach, conformément aux modalités de la correspondance adressée par la ville de Gaspé le 18 août 2025;

- à la signature d'une quittance finale en faveur de la ville de Gaspé à l'égard de ce dossier;

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint soit autorisé à préparer et à signer tous les documents requis en lien avec cette proposition d'entente.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1476-22.

RÉS. 25-11-035

ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL DE JOURNALIER

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE dix personnes salariées ont postulé sur ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les deux personnes salariées ayant la date d'embauche la plus ancienne et possédant les qualifications requises pour le poste ont refusé le poste;

CONSIDÉRANT QUE la troisième personne ayant la date d'embauche la plus ancienne possède les qualifications et a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel de journalier à monsieur Bertrand Bouffard, et ce, à compter du 10 novembre 2025.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 1 et à l'échelon 3.

QUE monsieur Bertrand Bouffard n'ait pas de période d'adaptation puisqu'il s'agit d'un poste similaire.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-141 (62%) et 02-330-00-141 (38%).

RÉS. 25-11-036

PÉRIODE D'ESSAI DU TITULAIRE AU POSTE DE DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au contrat de travail du directeur des communications une période d'essai d'une durée maximale de douze mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de statuer sur les résultats de la période d'essai et que celle-ci s'est avérée concluante selon la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme, par la présente, que la période d'essai réalisée par le titulaire du poste de directeur des communications, monsieur Jérôme Tardif a été concluante et que la personne est confirmée dans son poste selon les modalités prévues à son contrat.

RÉS. 25-11-037

ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL DE PRÉPOSÉ D'ARÉNA-JOURNALIER

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne réalisé dans le but de combler ce poste vacant en octobre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une personne salariée temporaire a postulé sur ce poste et que celle-ci possède les qualifications pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel de préposé d'aréna-journalier à monsieur Brent Rooney, et ce, rétroactivement au 23 octobre 2025.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 2 et à l'échelon 1 de l'échelle salariale des cols bleus.

QUE la période d'essai débute le 23 octobre 2025 et s'applique tel que prévu à l'article 1.6.1.7 de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-701-31-141 (58%) et 02-701-58-141 (42%).

RÉS. 25-11-038

PROLONGATION DES POSTES SAISONNIERS DE CHARPENTIERS-MENUISIERS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 25-10-040 prévoyait la prolongation jusqu'au 8 novembre 2025 d'un des deux postes saisonniers de charpentiers-menuisiers soit d'une semaine de plus;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Travaux publics souhaite prolonger les deux contrats saisonniers d'un total de huit semaines pour les apporter à terminer en date du 13 décembre 2025;

CONSIDÉRANT le besoin de terminer les travaux entrepris à l'automne ainsi que les travaux majeurs à effectuer sur l'une des roulottes dédiées aux festivals avant la saison 2026;

CONSIDÉRANT QU'un montant est disponible au budget 2025 afin de couvrir ces demandes de prolongation de postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la prolongation des postes saisonniers de charpentiers-menuisiers à la direction des travaux publics entre la période du 8 novembre 2025 et du 13 décembre 2025 pour le total de 8 semaines additionnelles.

QUE les dépenses salariales soient imputées au poste budgétaire 02-701-50-141.

RÉS. 25-11-039

FIN DU LIEN D'EMPLOI DE POMPIERS INACTIFS

CONSIDÉRANT les lettres de pompiers envoyées aux pompiers inactifs de plusieurs casernes à la fin juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas eu de retour de dix pompiers suite à ces lettres et qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de ces derniers puisqu'ils sont inactifs et n'ont pas donné de retour à l'effet qu'ils désiraient recommencer à être actifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi des pompiers ayant les numéros d'employés 80019, 80055, 80125, 80237, 80262, 80340, 80558,

80741, 80906 et 80920 comme pompiers à temps partiel pour la direction du service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé.

QUE le conseil municipal les avise que l'équipement qui leur a été prêté doit être retourné le plus rapidement possible si ce n'est pas déjà fait.

QUE le conseil municipal en profite pour les remercier pour les services offerts à la population de la Ville au cours des dernières années.

RÉS. 25-11-040

**EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES
ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT la politique d'embauche des pompiers adoptée par la résolution 12-05-18;

CONSIDÉRANT le manque de pompiers volontaires pour plusieurs casernes et le processus de dotation complet effectués depuis septembre dernier par un comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé s'étant retirée des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies les personnes suivantes :

- Pour la caserne de Gaspé messieurs Frédéric Côté, Dominic Duguay, Joshua Fournier, Jasmin Lapointe, Igor Urban et madame Zoé Roy;
- Pour la caserne de Rivière-au-Renard, madame Magalie Dunn et Conrad Boulay
- Pour la caserne de Douglastown, messieurs Olivier Fortin et Salem Grelon;
- Pour la caserne de Rosebridge, madame Marilou Cyphihot-Tremblay et monsieur Gabriel Généreux-Synnott;
- Pour la caserne de Saint-Maurice, monsieur Marc-Alexandre Bouchard;
- Pour la caserne de Cap-des-Rosiers mesdames Anne-Sophie Bouchard-Foucalt et Nancy Alain;

QUE ces nouveaux pompiers devront fournir un formulaire d'antécédents criminels, un certificat médical de bonne santé ainsi qu'une copie de leur dossier de conduite de la SAAQ.

QUE le conseil municipal confirme le transfert de trois pompiers de la caserne de Gaspé à la caserne de Douglastown étant donné leurs lieux de résidences soient, messieurs Sylvain Girard, Peter Patterson et Mathieu Roy.

RÉS. 25-11-041

**REMPLACEMENT AU POSTE D'ASSISTANT-INSPECTEUR
EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENTS
ET DÉSIGNATION POUR L'APPLICATION
DES RÈGLEMENTS APPLICABLES**

CONSIDÉRANT l'affichage interne qui a permis d'attribuer le remplacement temporaire au poste d'assistant-inspecteur municipal en environnement et en bâtiments à monsieur Allan Vionnet depuis le 20 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de l'autoriser à appliquer certains règlements en urbanisme et aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE monsieur Allan Vionnet, soit désigné pour l'application du règlement 1155-11 relatif au plan d'urbanisme, du règlement 1156-11 de zonage, du règlement 1157-11 de lotissement, du règlement 667-97 de construction, du règlement 1170-12 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, du règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, du règlement 1171-12 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA), les règlements provinciaux Q-2, R.35.2 et Q-2, R.22, du règlement 1172-12 sur les usages conditionnels, du règlement 1507-23 sur la démolition d'immeubles, du règlement 1444-21 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, de l'application du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations ainsi que tout autre règlement d'urbanisme de la Ville de Gaspé.

QUE l'assistant-inspecteur municipal, monsieur Allan Vionnet, soit autorisé à émettre des constats d'infraction pour toutes les infractions en regard des règlements précités.

RÉS. 25-11-042

**FIN D'EMPLOI D'UNE PERSONNE SALARIÉE
DURANT LA PÉRIODE D'ESSAI**

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 190323 a reçu, en date du 7 novembre 2025, une lettre lui confirmant la fin de son lien d'emploi avec la Ville de Gaspé en raison de l'issue de sa période d'essai;

CONSIDÉRANT QUE la fin d'emploi prend effet le 7 novembre 2025, tel qu'indiqué dans ladite lettre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à verser à la personne salariée son salaire jusqu'au 14 novembre 2025 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal prenne acte et autorise la fin d'emploi de la personne salariée portant le numéro 190323, effective au 7 novembre 2025.

QUE la Ville verse à la personne salariée son salaire couvrant la période du 7 au 14 novembre 2025 inclusivement, conformément aux modalités qui lui ont été communiquées.

QUE le directeur des Services administratifs soit autorisé à procéder au versement, sous forme monétaire, du solde des banques de congés, des vacances non utilisées et de toute autre indemnité due à la personne salariée selon les dispositions applicables.

RÉS. 25-11-043

**EMBAUCHE AU POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE
DE COMMIS-PERCEPTION ET SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel à l'interne et le processus de recrutement externe réalisé pour combler ce poste temporairement vacant pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Isabelle Labrie au poste de remplacement temporaire de commis-perception et secrétaire-réceptionniste, et ce, en date du 18 novembre 2025 pour une durée d'un an.

QUE le salaire applicable soit celui de la classe 2 des cols blancs et l'échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-132-00-141 (80 %) et 02-220-00-141 (20 %).

RÉS. 25-11-044

**EMBAUCHE AU POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE
DE COMMIS-PERCEPTION ET SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
À TEMPS PARTIEL DU 6 OCTOBRE 2025 AU 28 NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel à l'interne et le processus de recrutement externe réalisé pour combler ce poste temporairement vacant en septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une des anciennes titulaires du poste qui est à la retraite depuis le 1er juillet 2025, nous a donné sa disponibilité pour remplacer à raison de trois jours par semaine en attendant que l'on comble le poste à temps complet;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de madame Chantal Cloutier au poste de remplacement temporaire de commis-perception et secrétaire-réceptionniste à raison de trois jours par semaine, et ce, rétroactivement au 6 octobre 2025 jusqu'au 29 novembre 2025.

QUE le salaire applicable soit celui de la classe 2 des cols blancs et l'échelon 6.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-132-00-141 (80 %) et 02-220-00-141 (20 %).

RÉS. 25-11-045

**EMBAUCHE AU POSTE DE REMPLACEMENT
TEMPORAIRE D'ADJOINTE DE DIRECTION**

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel à l'interne et le processus de recrutement externe réalisé pour combler ce poste temporairement vacant pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Vanessa Dufresne-Collin au poste de remplacement temporaire d'adjointe de direction, et ce, en date du 1er décembre 2025 pour une durée d'un an.

QUE le salaire applicable soit celui de la classe 3 des cols blancs et l'échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-132-00-141 (80 %) et 02-371-00-141 (20 %).

RÉS. 25-11-046

PROGRESSION SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE

CONSIDÉRANT QUE le Guide de gestion du personnel cadre prévoit à l'article 10.2 que la progression salariale du personnel-cadre s'effectue selon l'évaluation du rendement annuel de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les évaluations annuelles de cinq personnes cadres soient celles portant les numéros 110732, 160211, 100670, 010898 et 010830 ont été réalisées et qu'elles sont concluantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs à augmenter le salaire du personnel-cadre selon le tableau présenté.

RÉS. 25-11-047

DEMANDE DE PRIX - ANALYSE D'EAU BRUTE
DE LA RIVIÈRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON –
MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE À L'ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé désire effectuer les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT la résolution 25-04-060 mandatant une firme de génie-conseil afin de procéder à une évaluation d'option de sources de prélèvement dans le cadre des travaux susmentionnés;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation requiert une analyse d'eau brute de la rivière de l'Anse-au-Griffon par un laboratoire accrédité;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de H2Lab inc.;

CONSIDÉRANT QUE leur soumission est au montant de 4 733,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission respecte nos critères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat d'analyse d'eau brute de la rivière de l'Anse-au-Griffon à H2Lab inc. pour un montant de 4 733,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-11-048

AVENANT 1 - RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 25-09-032 octroyant le mandat pour les travaux de réfection des terrains de tennis de Gaspé à Les Excavations Dubé & Cassivi inc.;

CONSIDÉRANT les directives de changement suivantes :

- DDC-1 : ajout de sono tubé pour ancrage de filet au montant de 6 018,18 \$ plus les taxes applicables;
- DDC-2 : fourniture d'ancrage de filet et de capuchon de poteau au montant de 672,12 \$ plus les taxes applicables;
- DDC-3 : ajout de bordure de béton (148 mètres linéaires) au montant de 30 452,00 \$ plus les taxes applicables;
- DDC-4 : ajustements (ajout et crédit) de MG-20 et membrane géotextile au montant de (990,80 \$) plus les taxes applicables;
- DDC-5 : ajout de lignage de terrains de pickleball (6 fois) au montant de 6 600,00 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable du projet de procéder à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise les travaux de l'avenant 1 à Les Excavations Dubé & Cassivi inc. dans le cadre de la réfection des terrains de tennis de Gaspé pour un montant de 42 751,50 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au fond de roulement remboursable sur 10 ans.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-11-049

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE GASPÉ ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1470-22
ET SES AMENDEMENTS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé, présente le projet de règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1470-22 et ses amendements.

L'adoption de ce règlement est nécessaire afin de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui édicte, à son article 13, qu'une municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modifications.

Le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Gaspé poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élues et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs mises de l'avant par la municipalité, telles qu'énoncées à l'article 4 du projet de règlement sont :

- L'intégrité
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens
- La loyauté envers la municipalité
- La recherche de l'équité
- L'honneur rattaché aux fonctions de membre du Conseil

L'article 5 dudit projet de règlement instaure des règles de conduite qui ont notamment pour objectif de prévenir :

- Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Le projet de règlement prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie, telles que définies à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Suivant cette présentation, le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1470-22 et ses amendements et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 25-11-050

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2025;

IL est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2025, soit accepté avec ses recommandations.

À 21 h 20, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 25-11-051

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21 h 20 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière